Bonnes pratiques pour l'achat de vos médicaments

Approvisionnement de 90 jours



Pourquoi privilégier l'approvisionnement en médicaments d'ordonnance pour une période de 90 jours si votre condition médicale est stable? En achetant votre médication récurrente ou pour une maladie chronique pour trois mois, vous économiserez de deux façons : **vous ne paierez aucune franchise** et les frais d'honoraires du pharmacien risqueront d'être moins élevés en moyenne que si vous les achetez chaque mois. Toutefois, cette façon de faire est conditionnelle aux règles d'éthiques que doit respecter votre pharmacien selon le médicament que vous utilisez et il se peut que votre situation ne s'y prête pas.

Réclamons au bon endroit!



Les médicaments et les soins de santé que nous consommons et qui sont en lien avec un événement qui relève de la CNESST, l'IVAC ou la SAAQ sont remboursables par ces organismes. D'ailleurs, le système de communication interactive en pharmacie permet la transmission directe de vos demandes de paiement pour vos médicaments admissibles, prescrits et acceptés en lien avec ces organismes. Si le remboursement est accepté, vous recevrez vos médicaments sans avoir à débourser quoi que ce soit. Il est souvent plus simple de réclamer dans notre régime, mais le remboursement est souvent moins élevé. Nous payons donc plus cher et ces coûts sont imputés à notre régime d'assurance collective. En fin de compte c'est nous tous qui payons!

Choisir sa pharmacie



Le saviez-vous? Les honoraires sont variables d'une pharmacie à l'autre. C'est pourquoi le prix de vos ordonnances peut différer. Prenez donc le temps de bien choisir la pharmacie qui vous convient le mieux, ainsi qu'à votre portefeuille! **Important!** Assurez-vous de vous procurer l'ensemble de vos médicaments à la même pharmacie : votre pharmacien pourra ainsi faire une analyse complète de votre dossier.

Les pharmaciens doivent remettre une facture détaillée pour les médicaments inscrits au régime général d'assurance médicaments (RGAM). Cette disposition permet **d'outiller les client-es** pour mieux comprendre les montants qu'ils déboursent et ainsi, faire des choix qui pourraient avoir un impact positif sur l'expérience des groupes en assurance collective. Prenez le temps de consulter votre facture.

La pharmacie Benoit Picard & Karl Desjardins Inc.: la meilleure option pour les syndiqué-es



C'est une pharmacie d'ici qui partage nos valeurs syndicales. Ce qui est intéressant avec cette pharmacie en ligne c'est qu'il est non seulement possible de s'approvisionner aux trois mois si les conditions médicales le permettent, mais surtout que **les tarifs y concurrencent ceux de la RAMQ** même si l'on a une assurance collective. En effet, dans les pharmacies traditionnelles, les patientes et patients qui ont une assurance collective paient en moyenne 18 % plus cher pour un même médicament qu'un patient qui a l'assurance publique. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à visiter leur site Web : https://www.picarddesjardins.com/fr/syndicat

Les pharmaciens de la Pharmacie Benoît Picard & Karl Desjardins Inc. sont les seuls responsables des activités professionnelles. Le service de pharmacie en ligne est notamment offert par la Pharmacie Benoît Picard & Karl Desjardins Inc. Cette documentation et ce service sont proposés à titre informatif, et vous demeurez en tout temps libre de l'utiliser ou non.

Médicaments biologiques et biosimilaires



Les médicaments biologiques sont des produits dérivés d'organismes vivants. Le procédé de fabrication de ces molécules est complexe et leur coût est élevé. Les agents biosimilaires ont récemment fait leur apparition sur le marché et engendrent des économies significatives. Un médicament biosimilaire est un médicament biologique qui est très semblable à un médicament biologique de référence. Leur similarité est telle que l'on ne s'attend à aucune différence clinique importante tant au niveau de leur efficacité que de leur innocuité. Les biosimilaires permettent des économies pouvant varier de 15 % à près de 50 % par traitement.

Utilisation des génériques



Pourquoi choisir les médicaments génériques? La version générique d'un médicament contient les mêmes ingrédients actifs, offre la même efficacité et la même sécurité que le médicament d'origine. Elle répond exactement aux mêmes normes de qualité de Santé Canada. **La seule différence : son coût!** Si votre régime prévoit le remboursement au prix du médicament générique, l'économie va directement dans vos poches!



Saviez-vous que vous pourriez économiser plusieurs dollars par année en achetant votre médicament d'ordonnance pour 3 mois ou en optant pour la version générique de celui-ci? Il vous suffit d'en faire la demande à votre pharmacien. Ce dernier pourra vous conseiller adéquatement selon votre situation.

Prenons soins de nous!



On l'entend dans les médias, les professionnels de la santé le disent, les gouvernements en font la promotion : « Une bonne hygiène de vie a une influence directe en termes de prévention d'un nombre élevé de maladies connues ». Faire de l'exercice, cesser de fumer, avoir une saine alimentation sont des moyens relativement simples pour améliorer nos conditions de santé. De petits gestes qui, en plus d'améliorer notre qualité de vie, contribuent à diminuer les coûts de notre régime d'assurance collective!